



**Du samedi 4 Juin au
Dimanche 25 Septembre**

SAISON 2016

ATTENTION : exceptionnellement pour la saison 2016, deux navettes escale vous conduiront entre Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Grand et entre Noisy-le-Grand et Gournay-sur-Marne. Pour une balade plus longue choisissez la navette fluviale entre Gournay-sur-Marne et Neuilly-sur-Marne.

NAVETTE ESCALE ▶ Départs toutes les heures.
Se présenter 5 à 10 minutes avant le départ

SAMEDI DIMANCHE		Premier départ	Dernier départ	
NOISY	>	NEUILLY	14h00	19h00
NOISY	>	GOURNAY	14h00	19h00
NEUILLY	>	NOISY	13h30	18h30
GOURNAY	>	NOISY	14h30	18h30

Durée du trajet : 30 minutes
Trajet simple par personne : 1,50 €
Trajet simple - 12 ans : 1€

NAVETTE FLUVIALE ▶ Départs toutes les heures.
Se présenter 5 à 10 minutes avant le départ

SAMEDI DIMANCHE		Premier départ	Dernier départ	
NEUILLY	>	GOURNAY	14h00	18h00
GOURNAY	>	NEUILLY	14h00	19h00

Durée du trajet : 45 minutes
Trajet simple par personne : 3 €
Trajet simple -12 ans : 1 €

3 EMBARCADERES

> **Noisy-le-Grand** : à l'angle de l'Allée des Belles Vues et du Quai de la Marne

> **Neuilly-sur-Marne** : port de plaisance

> **Gournay-sur-Marne** : à l'angle du chemin de halage et de la Rue du Belvédère

LE REGLEMENT

Les horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés selon les conditions de navigation

Capacité d'accueil : 12 passagers par bateau. Les enfants sont sous la responsabilité des parents.

Les personnes embarquent selon leur ordre d'arrivée et règlent sur place et le débarquement est obligatoire à chaque traversée.

Les passagers s'engagent à respecter les consignes de sécurité tout au long de la traversée.

Des gilets de sauvetage sont mis à leur disposition.

Il est interdit de fumer, de consommer des boissons alcoolisées à bord du bateau et de jeter des déchets à l'eau.

L'équipage à bord se réserve le droit de refuser l'accès au bateau à toute personne dont il jugerait le comportement dangereux.

3 ou 4 vélos peuvent être transportés selon l'espace disponible.

Seuls les chiens tenus en laisse et muselés sont autorisés.



www.noisylegrand-tourisme.fr